**Préambule au dossier de candidature au label E3D**

La **démarche E3D** est le cadre structurant de la politique de développement durable de l’école ou de l’établissement scolaire, voire du territoire éducatif dès lors que plusieurs implantations scolaires engagent une collaboration autour d’enjeux du développement durable.

La **labellisation E3D** permet de promouvoir l’engagement de l’Ecole au service de la transition écologique et solidaire, de reconnaître la qualité des actions menées dans les structures scolaires et de valoriser symboliquement l’exemplarité de l’Ecole.

**La démarche E3D : une opportunité éducative**

La démarche E3D est une **démarche volontaire** engagée par une implantation scolaire souhaitant mettre en place une action de **politique de développement durable** au service d’une approche vertueuse vers la transition écologique et solidaire[[1]](#footnote-1) et s’inscrire dans l’Agenda 2030 de l’ONU en participant aux [17 ODD](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/).

Selon la définition du référentiel E3D du 29 aout 2013[[2]](#footnote-2), cela concerne donc « *tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat* ». Il s’agit ainsi d’**articuler différents domaines** –pédagogique, éducatif, fonctionnement matériel- et de **favoriser des collaborations entre plusieurs acteurs,** élèves et adultes, aux fonctions et compétences différentes, dans le cadre d’une **démarche participative**.

La mise en place d’une démarche E3D est une **opportunité pédagogique** pour l’Ecole dans la mesure où elle est un **support d’analyse théorique** en lien avec les programmes disciplinaires et un **objet d’expérimentation pratique** pour les élèves par le déploiement d’actions concrètes répondant à des enjeux locaux. La démarche se déploie dans le temps : elle est installée de manière progressive et gagne ainsi en efficacité opérationnelle et éducative.

**La démarche E3D : un outil de pilotage de l’Ecole**

Afin d’assurer la progression de la démarche, la coordination du plan d’actions et la mobilisation des différents acteurs, un pilotage de la démarche E3D est indispensable. Il peut être assuré par un **comité de pilotage E3D** spécifique mais également en s’appuyant sur des **dispositifs existants**qui fonctionnent bien : conseil d’école, conseil pédagogique, CVC-CVL, CESCE, groupe d’éco-délégués, club DD, commissions thématiques...

Chaque implantation scolaire doit trouver l’organisation qui lui semble la plus propice au regard de sa situation et installer les articulations utiles pour assurer un fonctionnement efficient de sa démarche E3D. Toutes les modalités organisationnelles sont donc ouvertes.

Une attention particulière devra être portée à l’**implication des éco-délégués** dans le pilotage de la démarche E3D afin de faire vivre la démocratie scolaire, de consolider les compétences citoyennes des jeunes et de favoriser leur engagement et leur capacité à agir.

Un **référent** ou une **référente E3D**, voire plusieurs,est désigné pour assurer la communication entre l’implantation scolaire et le pilotage académique EDD, la coordination interne et les relations avec les partenaires externes, ainsi que pour représenter l’établissement pour tout ce concerne le DD et la démarche E3D.

**La démarche E3D : des leviers sur lesquels s’appuyer**

La plupart des écoles ou établissements scolaires qui déposent un dossier de candidature au label E3D disposent en interne des éléments leur permettant d’obtenir ce label et des leviers favorables à la structuration de leur démarche E3D. Cela concerne en premier lieu les **actions EDD et DD déjà engagées** ainsi que les **acteurs qui en sont les porteurs**.

La préparation du dossier E3D suppose :

* De recenser ces différentes actions existantes et de les **mettre en cohérence** autour d’axes fédérateurs afin de montrer la dynamique existante dans l’implantation scolaire, parfois depuis plusieurs années.
* De valoriser la participation des acteurs internes, notamment l’implication des élèves écodélégués, élus de la démocratie scolaire, volontaires divers et des adultes qui les accompagnent dans cet engagement citoyen (Il faut veiller à être le plus exhaustif possible, en ne négligeant les actions de personne –personnels administratifs et techniques, de santé, d’enseignement et d’éducation, de direction- , quelle que soit leur ampleur)

👓Le **plan académique de formation EDD** **et les plans départementaux de formation EDD** sont également un levier à mobiliser au service de la démarche E3D ; il permet de construire une culture commune et de bénéficier d’une aide pour structurer sa démarche, déployer un projet spécifique, identifier des outils et des partenaires...Des stages collectifs sont proposés dans ce cadre ainsi que sur diverses thématiques EDD afin d’actualiser les connaissances des participants, d’identifier des ressources, de construire un projet EDD.

**La labellisation de territoire éducatif**

La labellisation de **territoire éducatif E3D** est officiellement introduite dans la circulaire du 24 septembre 2020 afin de promouvoir la constitution de réseaux d’implantations scolaires engagées individuellement dans des actions EDD et porteuses collectivement d’au moins un **projet partagé sur un territoire donné**.

La notion de territoire éducatif est entendue au sens large, dès lors qu’au moins deux implantations scolaires s’unissent sur une action commune. Cela peut concerner par exemple l’échelle géographique d’une commune, d’une circonscription, d’une ZAP ou simplement une partie de celles-ci, ou bien encore plusieurs lycées avec des filières similaires et des projets liées à celles-ci. Dès lors que le territoire éducatif est constitué d’implantations scolaires avec des liaisons école-collège ou collège-lycée, la notion de **parcours éducatif EDD** de l’élève prend tout son sens et devient un support pertinent. Dans les autres situations, ce sera le **projet EDD de territoire** dans une logique de **continuité pédagogique** qui sera mis en avant. Le label territoire éducatif E3D valorise ainsi différents degrés de collaboration et plusieurs niveaux d’intégration. Au final, c’est le projet EDD partagé qui définit le territoire éducatif E3D.

**Organisation de la labellisation E3D académique**

La labellisation académique E3D se fonde explicitement sur le référentiel national qui figure en annexe de la circulaire EDD de 2020 :

* Niveau 1 : engagement
* Niveau 2 : approfondissement
* Niveau 3 : territoire expertise

[Annexe circulaire 24-09-2020](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm)

Les différents niveaux de labellisation s’appliquent également pour les labellisations de territoire avec trois niveaux également ( Territoire engagé – Territoire apprenant- Territoire durable)

La **charte académique E3D** que signent les lauréats est structurée autour **quatre domaines**jugés prioritaires : **nature des projets EDD et DD, place des élèves, organisation du pilotage, évaluation.**  Elle détaille explicitement pour chaque champ les objectifs vers lesquels les écoles, collèges, lycées ou territoires éducatifs doivent tendre ou qu’ils doivent s’efforcer de maintenir s’ils les remplissent déjà. Il ne s’agit pas de « cocher toutes les cases » mais d’intégrer les orientations qui semblent souhaitables comme autant de points de référence.

**Renouvellement du label E3D** : La durée d’attribution du label E3D est d’environ trois ans. Le groupe de pilotage académique EDD revient alors vers chaque candidat pour lui demander de procéder à une **évaluation interne de sa démarche E3D** (transmission d’une grille à renseigner) ; une visite dans l’implantation scolaire est habituellement envisagée pour **partager ce bilan E3D** et échanger sur les évolutions à venir de la démarche E3D.

1. Circulaire de renforcement de l’EDD, BO n°36 du 24 septembre 2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm> [↑](#footnote-ref-1)
2. Référentiel E3D du 29 août 2013 : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm> [↑](#footnote-ref-2)